Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le 05/11/2025
ID : 026-212600886-20251103-DELIB2025_91-DE

DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Publié sur le site internet le 5 novembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025.91 Séance du 3 novembre 2025

Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 3 novembre 2025 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 28 octobre 2025 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, M. Gilles GARNIER, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Stevie BONNARD, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Céline LOPEZ à Mme Mélanie PALCOUX, Mme Florence DEGOUGE à M. Jean-Michel SARZIER, Mme Laurence THON à M. Claude VOSSEY, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Stéphanie DESBAR à M. Lilian CHEYNEL, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET à M. Éric SAULLE, Mme Audrey TRACOL à M. Bertrand BECORPI.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 20

M. Jean-Marc ANDRÉ a été désigné secrétaire de séance.

Objet : Rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement Le Domaine du Clocher II et classement dans le domaine public communal

Rapporteur : Pascal BERRANGER

Vu l'arrêté accordant le permis d'aménager n° 026 088 20 C 0002, délivré le 14 décembre 2020 pour le projet de lotissement « Le Domaine du Clocher II »,
Vu le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE),
Vu le certificat de non-contestation de la DAACT du 12 juin 2025,
Vu la nécessité de régler les modalités de transfert à la Commune des voiries et des espaces communs du lotissement à l'achèvement de celui-ci,
Vu la demande de L'IMMOBILIERE VALRIM, représentée par son président M. Laurent MAISONNAS,

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'acquérir les parcelles cadastrées section BC n° 571, n° 584, n° 588 et n° 613, d'une superficie totale de 4 963 m², au prix de 1 euro ;
- **PRÉCISE** que la commune prendra à sa charge les frais liés au transfert de propriété et notamment les frais notariés ainsi que les frais des éventuelles formalités liées à ce transfert ;
- **DÉSIGNE** Maître Jean-Yves BARNASSON, notaire à Romans-sur-Isère, afin de rédiger l'acte authentique ;
- **PRONONCE** le classement dans le domaine public communal des voies de ce lotissement, d'une longueur totale de 315 ml, à compter de la signature de l'acte de transfert de propriété ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de cette affaire et notamment l'acte de transfert de propriété.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

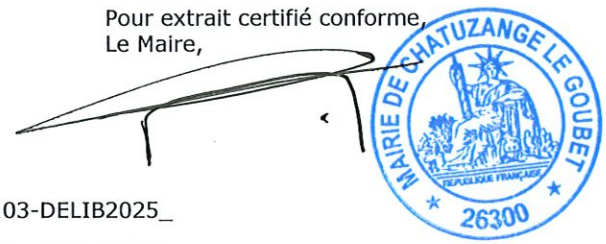

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20251103-DELIB2025_

Envoyé en préfecture le 04/11/2025
Reçu en préfecture le 04/11/2025
Publié le 05/11/2025
ID : 026-212600886-20251103-DELIB2025_91-DE

Département :
DROME

Commune :
CHATUZANGE-LE-GOUBET

Section : BC
Feuille : 000 BC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 03/11/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le service des impôts foncier suivant :

SDIF de la Drome
15 avenue de Romans 26021
26021 VALENCE CEDEX
tél. 04-75-79-50-17 -fax
sdif.drome@dgfip.finances.gouv.fr

ANNEXE DÉLIBÉRATION N°

2025-091

Cet extrait de plan vous est délivré par :
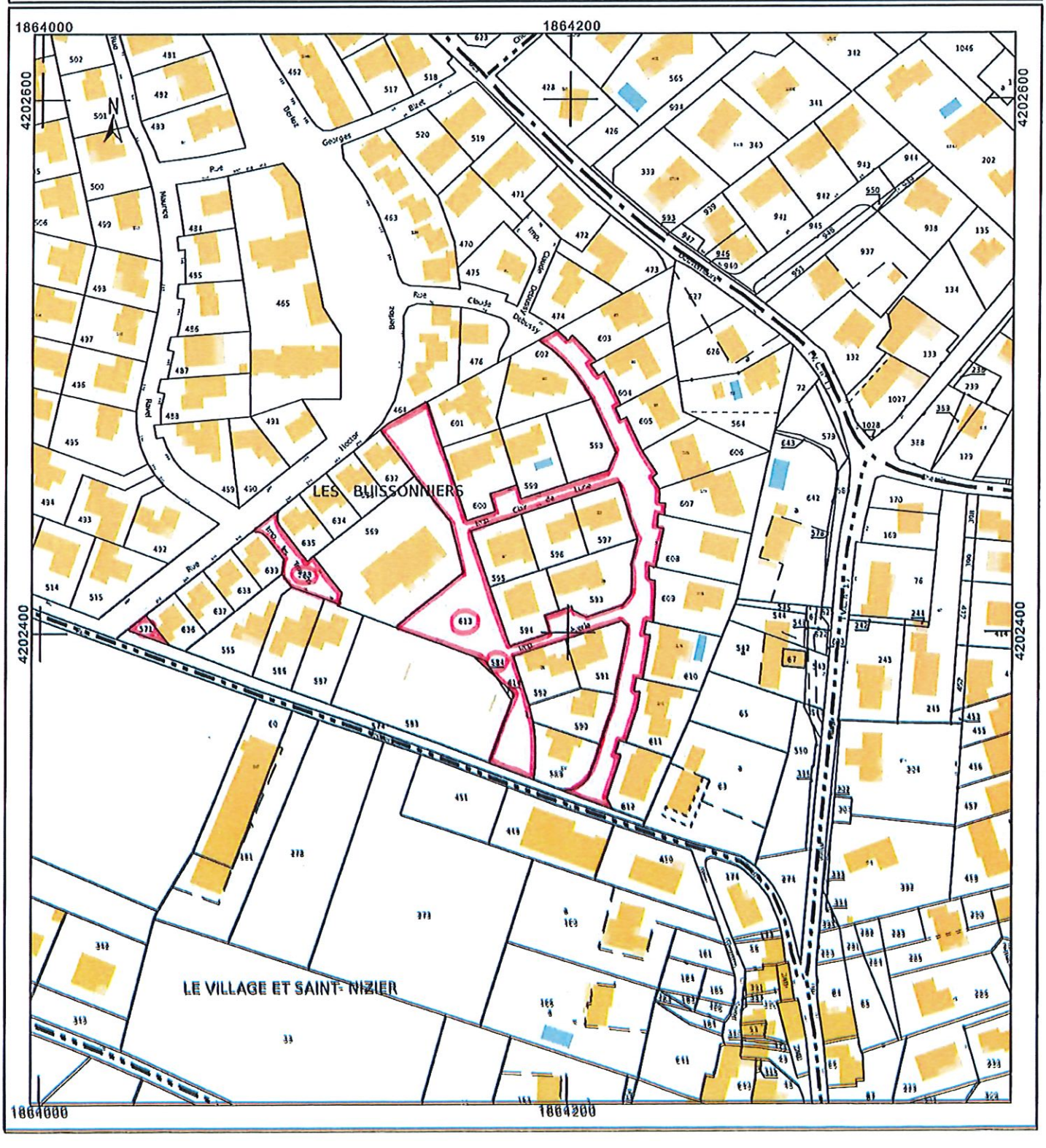
cadastre.gouv.fr